https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/decret-n-2017-1783-du-27-decembre-2017-modifiant-le-decret-n-2017-810-du-5-mai-2017-relatif-la-prise-en-charge-et-lindemnisation-des-victimes-du-valproate-de-sodium-et-de-ses-derives/
Décret n° 2017-1783 du 27 décembre 2017 modifiant le décret n° 2017-810 du 5 mai 2017 relatif à la prise en charge et à l'indemnisation des victimes du valproate de sodium et de ses dérivés
27/12/2017
Ce décret a pour objet de permettre au comité d'indemnisation des victimes du valproate de sodium, au même titre que le collège d'experts, de se réunir pour examiner les dossiers d'indemnisation en l'absence de nomination de certains de ses membres.
Il s’adresse aux personnes s'étant vu prescrire ou délivrer du valproate de sodium ou l'un de ses dérivés ou leurs ayants droit et vient modifier le décret n° 2017-810 du 5 mai 2017 sur le même sujet.